

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

**DÉCISION SUR UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE**

Avis de ce qui suit est donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sayabec :

QU'IL y aura séance de conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 3 juin 2019 à compter de 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec, situé au 6, rue Keable à Sayabec ;

QU'AU cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL190044 demandée par madame Doris Alain.

Nature de la demande :

o Le propriétaire désire déroger du règlement de zonage avec la construction d'un garage isolé en matière de distance entre celui-ci et le bâtiment principal.

Règlement de zonage 2005-04 :

7.4.3. Normes relatives aux garages privés isolés ainsi qu'aux remises, en association avec un usage principal résidentiel.

[...]

3° Localisation : [...]

e) La distance minimale le séparant du bâtiment principal est de trois (3) mètres.

Raison de la demande :

Le propriétaire, afin de conserver un arbre, désire déroger des exigences du règlement de ± 1 m.

Identification du site concerné :

105, rue de l'Église à Sayabec

QUE tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAYABEC, CE 17 MAI 2019


Joël Charest,
directeur général et secrétaire-trésorier